

Appel à manifestation d'intérêt (sans date limite)

pour le détachement d'experts nationaux auprès de l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)

RÉFÉRENCE: ACER/SNE/2017/OC

1. PRESENTATION DE L'AGENCE

L'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ci-après l'«Agence») est un organe de l'Union européenne (ci-après l'«Union») juridiquement établi par le règlement (CE) n° 713/2009 et opérationnel depuis 2011. L'Agence joue un rôle essentiel dans la libéralisation des marchés européens de l'électricité et du gaz naturel.

L'Agence a pour objectif d'aider les autorités de régulation nationales à exercer, au niveau de l'Union, l'activité de régulation qu'elles exercent dans les États membres et, le cas échéant, de coordonner leur action.

À cet égard, l'Agence:

- a) complète et coordonne les travaux des autorités nationales de régulation;
- b) participe à l'élaboration de règles régissant les réseaux européens;
- c) prend, sous certaines conditions, des décisions individuelles contraignantes sur les modalités et les conditions d'accès et de sécurité opérationnelle relatives aux infrastructures transfrontalières, sur la répartition des coûts transfrontaliers pour les projets d'intérêt commun, ainsi que sur les modalités et les conditions ou les méthodes de mise en œuvre des codes de réseau;
- d) conseille les institutions européennes sur les questions liées à l'électricité et au gaz naturel;
- e) surveille les marchés intérieurs de l'électricité et du gaz naturel, et fait rapport de ses constatations;
- f) surveille les marchés de gros de l'énergie en vue de détecter et de décourager les abus de marché ainsi que de veiller à l'intégrité et à la transparence des marchés de gros de l'énergie de l'Union.

Les principaux domaines d'activité de l'Agence sont les suivants:

- le soutien à l'intégration du marché européen, principalement par la mise en place d'un réseau et de règles du marché communs ainsi que par la coordination des initiatives régionales, qui représentent des efforts concrets déployés par les opérateurs du marché en faveur d'une plus grande intégration;
- le conseil aux institutions de l'Union sur des questions relatives à l'infrastructure énergétique transeuropéenne. L'Agence émet des avis sur les plans décennaux de développement du réseau afin de garantir que ces plans sont conformes aux priorités fixées au niveau de l'Union, ainsi que sur les listes préliminaires de projets d'intérêt commun;

- la surveillance du marché de l'énergie. L'Agence a pour mission générale de surveiller le marché au niveau de l'Union et est investie, depuis fin 2011, d'une responsabilité très spécifique de surveillance des marchés de gros de l'énergie.

L'Agence emploie actuellement plus de 80 personnes et son budget annuel approuvé pour 2017 s'élève à 13,3 millions d'euros. Elle est composée de cinq départements (consacrés respectivement à l'électricité, au gaz, à la surveillance des marchés et des pratiques, à l'intégrité et à la transparence des marchés, et à l'administration) et du bureau du directeur. L'organigramme de l'Agence est disponible à l'adresse suivante:

http://www.acer.europa.eu/en/The_agency/Organisation/Pages/ACER-departments.aspx.

L'Agence est située à Ljubljana (Slovénie).

2. OFFRE

L'Agence peut proposer des postes d'experts nationaux détachés (END) à des personnes expérimentées et hautement motivées, qui travailleront en collaboration avec le personnel de l'Agence.

Les détachements auprès de l'Agence sont régis par la décision AB n° 02/2011 de l'ACER du 3 mars 2011 *établissant les règles de détachement d'experts nationaux auprès de l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie*. Ce document est disponible sur son [site web](#).

Un expert national détaché reste au service de son employeur. Un détachement n'équivaut pas à une embauche et il n'aboutit pas à une embauche par l'Agence.

Les postes d'END à pourvoir au sein de l'Agence correspondent aux profils visés à l'annexe I.

3. QUALIFICATIONS

A. Critères d'admissibilité

Le candidat doit remplir les critères essentiels suivants:

1. être employé par une administration publique¹ nationale, régionale ou locale ou par une organisation intergouvernementale (OIG)²;
2. avoir un niveau d'études correspondant à au moins trois ans d'études universitaires complètes, sanctionné par un diplôme;
3. disposer d'une expérience professionnelle pertinente au vu des profils recherchés d'au moins trois ans;

¹ On entend par «administration publique» l'ensemble des services administratifs centraux, fédéraux et régionaux d'un État, à savoir les ministères, les services gouvernementaux et des parlements, les juridictions, les banques centrales, les services administratifs des collectivités locales ainsi que les services administratifs décentralisés de cet État et de ses collectivités. Aux mêmes fins, l'administration publique comprend également les autorités de régulation visées à l'article 35 de la directive 2009/72/CE ainsi qu'à l'article 39 de la directive 2009/73/CE.

² Le directeur de l'Agence peut, au cas par cas, autoriser le détachement d'un expert national dont l'employeur n'est pas une administration publique d'État ou une OIG, conformément à l'article 2.3 de la décision AB n° 02/2011 du 3 mars 2011.

4. avoir été au service de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel, pendant au moins douze mois avant son détachement; l'END restera au service de son employeur pendant toute la durée du détachement;

B. Critères de sélection

5. être détenteur de qualifications et d'une expérience professionnelle correspondant à celles qui sont précisées dans chacun des profils recherchés;
6. disposer d'excellentes compétences en matière de communication écrite et orale;
7. être capable de travailler en équipe et sous pression.

C. Compétences linguistiques

L'END doit fournir la preuve d'une connaissance approfondie de la langue anglaise (niveau C2³ de préférence) et d'une connaissance satisfaisante (niveau B2) d'une autre langue de l'Union dans la mesure nécessaire à l'exercice de ses fonctions⁴.

4. PROCEDURE DE SELECTION

Les personnes intéressées peuvent déposer leur candidature pour l'un des profils visés à l'annexe I. Les candidatures reçues feront l'objet d'une évaluation régulière.

Un poste d'END peut être proposé selon les besoins de l'Agence et les disponibilités budgétaires: le détachement sera rendu effectif par un échange de lettres entre le directeur de l'Agence et l'employeur de l'END.

5. ÉGALITE DES CHANCES

L'Agence applique une politique d'égalité des chances et accepte et traite les candidatures sans discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

6. CONDITIONS RELATIVES AU DETACHEMENT

Les END restent au service de leur employeur et, par conséquent, leur employeur continuera de les rémunérer durant le détachement. Les END auront droit, tout au long de la période de détachement, à une indemnité de séjour quotidienne et à une indemnité de séjour mensuelle variables selon la distance séparant le lieu de détachement du lieu d'origine, tel que disposé au chapitre III de la décision de l'ACER AB n° 02/2011 du 3 mars 2011.

³ D'après le Cadre européen commun de référence pour les langues, disponible à l'adresse: <https://www.coe.int/en/web/common-european-framework-reference-languages/>

⁴ Les langues de l'Union sont les suivantes: allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

7. PROTECTION DES DONNEES

Les candidatures aux postes d'END ne seront pas renvoyées aux candidats et seront conservées dans les archives par l'Agence.

Les données fournies par les candidats sont utilisées dans le cadre de la gestion des candidatures en vue d'une éventuelle (pré)sélection et d'un éventuel recrutement par l'Agence. Les données à caractère personnel sont utilisées par et accessibles au personnel autorisé de l'Agence. Dans certains cas, un expert externe, lié par les mêmes principes de protection des données, peut assister l'Agence dans la sélection des candidats.

L'Agence respecte et est régie par le règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE.

L'application de ce règlement est supervisée par le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), <http://www.edps.europa.eu>. Pour toute autre question relative à ce sujet, les candidats peuvent contacter le délégué à la protection des données à l'adresse: DPO@acer.europa.eu. Les candidats sont invités à consulter la déclaration de confidentialité, qui explique comment l'Agence traite les données à caractère personnel dans le cadre du processus de recrutement et de sélection, disponible sur le site web de l'Agence.

8. PROCEDURE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Pour que leur candidature soit recevable, les candidats doivent fournir:

- un curriculum vitæ détaillé conforme au modèle de CV européen en anglais;
- une lettre de motivation (d'une page au maximum) expliquant, en anglais, en quelles qualités ils ont acquis leurs compétences et leur expérience professionnelle;
- une déclaration sur l'honneur dûment remplie qui doit comporter la confirmation du soutien de l'administration d'origine.

Il convient de rédiger les candidatures en anglais et de les envoyer par courrier électronique à l'adresse fonctionnelle suivante: selection-sne@acer.europa.eu. La référence de cet appel à manifestation d'intérêt sera indiquée dans l'objet du message.

Afin de faciliter le processus de sélection, toute communication avec les candidats au sujet du présent avis de vacance s'effectuera en anglais.

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert et aucune date limite n'a été établie pour les candidatures.

Si, à un stade quelconque de la procédure, il est constaté qu'une information fournie par un candidat est incorrecte, celui-ci sera exclu.

Annexe I — ACER/SNE/2017/OC

PROFIL A — Politique REMIT, déclarations de transactions et de données fondamentales:

- (a) participation à la préparation des orientations de l'ACER concernant la politique REMIT et/ou la déclaration des produits énergétiques de gros et des données fondamentales dans le système d'information REMIT de l'Agence;
- (b) participation à l'évaluation et à la préparation des recommandations faites à la Commission européenne concernant les actes délégués et d'exécution au titre du règlement REMIT, à l'évaluation et à la préparation des orientations relatives à l'application du règlement REMIT à l'intention des autorités nationales de régulation, conformément à l'article 16, paragraphe 1, du règlement REMIT, ainsi qu'à la préparation de rapports annuels à l'intention de la Commission européenne, conformément à l'article 7, paragraphe 3, du règlement REMIT, et sur les autres questions juridiques et/ou politiques liées au règlement REMIT;
- (c) communication et interaction avec les autorités nationales de régulation et avec les parties intéressées suivantes: mécanismes déclarants enregistrés, marchés organisés, association des participants au marché de l'énergie, ENTSO-G, ENTSO-E, GIE et toute autre partie déclarante;
- (d) exécution en tant que responsable, ou participation à l'exécution, d'autres tâches similaires confiées par le chef du département et/ou par le directeur.

QUALIFICATIONS SOUHAITEES:

- (a) diplôme en économie, en ingénierie ou dans un domaine apparenté.

PROFIL B — Analyse de données:

- (a) participation à l'élaboration des méthodes d'analyse de données de l'Agence;
- (b) conception et élaboration de méthodes d'analyse de la qualité des données;
- (c) programmation et élaboration d'applications d'analyse à l'aide de logiciels analytiques et statistiques usuels (Excel, R, langage de programmation Alice);
- (d) rédaction, sous supervision, de documents relatifs aux activités susmentionnées;
- (e) exécution en tant que responsable, ou participation à l'exécution, d'autres tâches similaires confiées par le chef du département et/ou par le directeur.

QUALIFICATIONS SOUHAITEES:

- (a) diplôme en économie, en ingénierie ou dans un domaine apparenté;
- (b) compétences solides dans le domaine de l'analyse et expérience substantielle en gestion et en analyse des données.

PROFIL C – Codes de réseau gaz

- (a) Se consacrer à des activités liées à la surveillance de la mise en œuvre des codes de réseau (rapports, avis motivés, prises de position);
- (b) Apporter son soutien à l'équipe des codes de réseau dans d'autres activités de compte rendu, telles qu'un rapport sur et une analyse des capacités conditionnelles, mise en œuvre du processus progressif, examen des procédures de consultation tarifaire nationales et mise en application des tarifs;
- (c) Prêter assistance pour des activités liées à la surveillance du marché du gaz, conformément aux responsabilités de l'Agence dans ce domaine, y compris le calcul, le développement et le perfectionnement des indicateurs relatifs aux effets du code du réseau;
- (d) Coordonner et soutenir les task forces compétentes de l'agence, comme requis par le chef d'équipe ou le directeur du département gaz;
- (e) Apporter son soutien à l'équipe des codes de réseau dans d'autres tâches selon les demandes, par exemple dans la planification de ses activités;
- (f) Assumer la responsabilité de ou contribuer à l'exécution d'autres tâches similaires confiées par le chef du département et/ou par le directeur.

QUALIFICATIONS SOUHAITEES:

- (a) Diplôme universitaire en économie, en ingénierie ou dans un domaine apparenté;
- (b) Avoir travaillé pour une autorité réglementaire nationale dans le domaine de l'énergie pendant au moins trois (3) ans avant le détachement;
- (c) Avoir acquis une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans.

PROFIL D – Électricité

- (a) Contribuer aux activités de l'agence en ce qui concerne l'adoption des modalités ou méthodologies établies en vertu des instruments suivants:
 - Règlement (UE) 2017/1485 de la Commission du 2 août 2017 établissant une ligne directrice sur la gestion du réseau de transport de l'électricité;
 - Règlement (UE) 2015/1222 de la Commission du 24 juillet 2015 établissant une ligne directrice relative à l'allocation de la capacité et à la gestion de la congestion;
 - Règlement (UE) 2017/2195 de la Commission du 23 novembre 2017 concernant une ligne directrice sur l'équilibre du système électrique;
- (b) Contribuer aux activités de l'Agence concernant le suivi de la mise en œuvre des codes de réseau et des lignes directrices;
- (c) Contribuer aux activités de l'Agence en ce qui concerne l'établissement, ainsi que le suivi et l'analyse des performances des centres de conduite régionaux tels que décrits à l'article 43 [de la refonte du règlement sur l'électricité (CE) n° 714/2009 telle que proposée par le document COM(2016) 861/2] et l'article 8 [de la refonte du règlement (CE) n° 713/2009 telle que proposée par le document COM(2016) 863/2];
- (d) Contribuer à l'élaboration d'orientations-cadres, de codes de réseau et de lignes directrices dans les domaines (m) à (p) énumérés à l'article 55 de la [refonte du règlement (CE) n° 714/2009 sur l'électricité telle que proposée par le document COM(2016) 861/2]. Ces domaines sont les suivants: règles concernant la fourniture non discriminatoire et transparente de services auxiliaires non liés à la fréquence, y compris le réglage de la tension en régime permanent, l'inertie, l'injection rapide de puissance réactive, la capacité de démarrage autonome; règles concernant la participation active de la demande, y compris l'agrégation,

le stockage de l'énergie et la réduction de la demande; règles en matière de cybersécurité; et règles concernant les centres de conduite régionaux.

QUALIFICATIONS SOUHAITEES:

- (a) Diplôme universitaire en économie, en ingénierie ou dans un domaine apparenté;
- (b) Avoir acquis au moins trois (3) années d'expérience professionnelle en rapport avec les tâches définies dans le profil.

PROFIL E – Surveillance du marché de gros de l'énergie

- (a) Contribuer au développement des méthodes et outils de surveillance de l'agence;
- (b) Contribuer à la conception et à la mise en œuvre de modèles de surveillance;
- (c) Contribuer à l'examen des données de REMIT afin de détecter les comportements suspects sur le marché;
- (d) Rédiger des documents relatifs aux activités susmentionnées;
- (e) Assumer la responsabilité de ou contribuer à l'exécution d'autres tâches similaires confiées par le chef du département et/ou par le directeur.

QUALIFICATIONS SOUHAITEES:

- (a) Diplôme universitaire en économie, ingénierie, mathématiques, physique ou informatique;
- (b) Compétences analytiques aiguës et expérience dans l'utilisation d'outils logiciels de surveillance;
- (c) Connaissance des marchés de gros de l'énergie et/ou des produits;
- (d) L'aptitude à la programmation dans au moins un progiciel statistique serait un avantage.

PROFIL F – Administrateur / Développeur SharePoint

- (a) Administration et support pour l'infrastructure et les services du serveur SharePoint dans le cadre de la gestion quotidienne;
- (b) Maintenance et mise à niveau des serveurs SharePoint;
- (c) Conception et maintenance de workflows Sharepoint;
- (d) Conception et gestion de formulaires avec Sharepoint Designer and InfoPath;
- (e) Administration et maintenance de l'infrastructure de serveurs Windows;
- (f) Assumer la responsabilité de ou contribuer à l'exécution d'autres tâches similaires confiées par le chef du département et/ou par le directeur.

QUALIFICATIONS SOUHAITEES:

- (a) Diplôme universitaire en systèmes d'information, ingénierie ou dans un domaine apparenté;
- (b) Solides compétences en matière de TIC — systèmes Windows, serveurs Sharepoint, réseaux, MS SQL.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e),

NOM:

.....

PRÉNOM(S):

.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE:

.....

NATIONALITÉ:

.....

DÉCLARE CE QUI SUIT:

- je suis employé(e) par une administration publique nationale, régionale ou locale ou par une organisation intergouvernementale (OIG)¹;
- j'ai un niveau d'études correspondant à au moins trois ans d'études universitaires complètes, sanctionné par un diplôme;
- je dispose d'une expérience professionnelle pertinente au vu des profils visés à l'annexe I d'au moins trois ans (réf. _____);
- je suis au service de mon employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel, depuis au moins douze mois (préalables au détachement);
- mon employeur soutient ma candidature (mon employeur continuera de verser mon salaire, maintiendra mon statut administratif tout au long de la période de détachement et conservera la responsabilité de tous les droits sociaux relatifs à mon emploi, en particulier en matière de sécurité sociale et de retraite).

Lieu:

.....

Date:

.....

Signature:

.....

¹ On entend par «administration publique» l'ensemble des services administratifs centraux, fédéraux et régionaux d'un État, à savoir les ministères, les services gouvernementaux et des parlements, les juridictions, les banques centrales, les services administratifs des collectivités locales ainsi que les services administratifs décentralisés de cet État et de ses collectivités. Aux mêmes fins, l'administration publique comprend également les autorités de régulation visées à l'article 35 de la directive 2009/72/CE ainsi qu'à l'article 39 de la directive 2009/73/CE.